

BULLETIN MUNICIPAL



BREHAND



JUILLET-AOUT 2011

Site : www.brehand.com

E-Mail : mairie.brehand@wanadoo.fr

Mairie 15 rue du stade 22510 BREHAND / **Tel** : 02.96.42.78.16 / **Fax** : 02.96.42.62.85

(Edité le 27/06/2011)

BONNES VACANCES

Je souhaite un temps de repos bien mérité à tous ceux qui vont pouvoir sous multiples formes profiter de cette nouvelle période estivale.

Ma pensée est aussi présente pour ceux qui ne peuvent pour diverses raisons en bénéficier pleinement voire pas du tout.

A chacune et chacun d'entre vous, que cette période de l'année soit un temps de quiétude, un temps pour se reposer, pour se retrouver en famille et entre amis.

Le bulletin municipal fera également une pause : le prochain paraîtra fin août.

Bonnes vacances à tous !

Le Maire,
Michel HERVE

Prudence, Prudence, Prudence

De nombreuses plaintes arrivent régulièrement en mairie concernant le non respect de la signalétique ainsi que la vitesse excessive sur nos différentes routes y compris en agglomération.

De multiples rappels ont été émis. Pourquoi ces incivilités persistent elles ?

Notre sécurité est primordiale. Elle dépend tout simplement de notre comportement. Nous sommes tous concernés et, devons redoubler de vigilance... surtout respecter le code de la route.

VIE MUNICIPALE ET ADMINISTRATIVE

ETAT CIVIL

Naissance à Saint-Brieuc :

Loris BASSET, 33 bis rue du Mené, le 6 juin

Manon CLEMENT-PORC, 5 rue de Caharet, le 19 juin

Publication de mariage à Bréhand :

Pierre-Yves OLIVIER, agriculteur, 9 rue de Caharet à BRÉHAND

Et

Elodie DURAND, technicienne de laboratoire, 9 rue de Caharet à BRÉHAND

Mariage devant être célébré le 2 juillet

Décès à Saint-Brieuc :

Mr Jean GOBARD, 81 ans, « La Landelle », le 29 mai

Avis de décès (personnes nées à BREHAND) :

Mr Christian LE PAGE, 65 ans, à LAMBALLE, le 11 juin

Mme Marie LE GARZENNEC, 76 ans, à SAINT-BRIEUC, le 17 juin

PERMIS DE CONSTRUIRE & DEMOLIR

Demandés :

Le 27 mai : Mr THOMAS Laurent

17 rue du Pont Calard

Pose de 12 panneaux photovoltaïques (accordé le 17 juin)

Le 30 mai : Mr LE FLOC'H Jérôme et Melle LEROY Magalie

Beauvais

Construction d'une maison d'habitation aux « Hôtieux d'en Haut »

Mr GLATRE Patrick

28 rue de la Truite

Remplacement clôture en bois par un mur en agglos (accordé le 23 juin)

Le 31 mai : SCEA La Touche

La Touche Blandelle

Transformation d'un poulailler en porcherie

Le 1^{er} juin : Mr VINCENT Alain

La Touche

Construction d'une véranda (accordé le 23 juin)

Mr LEMERCIER Jean-Baptiste

La Touche Blandelle

Construction d'un abri de jardin

Le 20 juin : Mme LUCAS Sonia
2 rue du Petit Bois
Extension bâtiment existant 10 route de Moncontour

Le 24 juin : Mr et Mme LE BOUCHER Victor
La Ville es Chiens
Suppression d'une fenêtre, agrandissement d'une porte en baie vitrée

Accordés :

Le 3 juin : Lamballe Communauté
50 rue d'Armor à LAMBALLE
Aménagement d'une zone artisanale de 4 îlots divisibles en 21 lots

Le 7 juin : Mr ROUXEL Loïc
17 route de Moncontour
Construction d'une serre

Mr et Mme PAIC Raymond
93 avenue Chevreul à MONTFERMEIL (93)
Réfection mur de clôture à « Carguihy »

CONSEIL MUNICIPAL - 10 juin 2011

Loïc CAURET, Président de Lamballe Communauté est intervenu lors de la séance pour évoquer l'actualité et les projets de cette instance.

1 – SUBVENTIONS 2011

De manière générale, le Conseil Municipal a voté une revalorisation de 2% par rapport à l'an dernier.

Désignation	Montant €
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	3.000
Jeunesse Gouëssant	557
USBST	3.318
FNACA	111
Amicale des Chasseurs	184
Club du 3è Age	653
Comité des Fêtes	1.859
Bibliothèque	188
Cyclo club Moncontour	19,48 par enfant de la commune
Ecoles et cours de musique divers	19,48 par enfant de la commune
Association des Donneurs de Sang Moncontour	84
Akeru Do Karaté	19,48 par enfant de la commune
Twirling sport Quessoy	19,48 par enfant de la commune
Art' Folies St-Trimoël	19,48 par enfant de la commune
ADMR Maroué	97
Art' Lamballe	19,48 par enfant de la commune
Association sports et loisirs Plérin	19,48 par enfant de la commune
Infirmes moteurs cérébraux Plérin	19,48 par enfant de la commune

Association les Quatre Vaux les Mouettes St-Cast	46
Croix d'Or Lamballe	46
Secours Populaire Saint-Brieuc	46
Secours Catholique Saint-Brieuc	46
Les Restos du Coeur	46
Centre d'Information des Droits de la Femme	46
Prévention Routière Saint-Brieuc	46
Ohé Prométhée	46
Protection Civile Lamballe	46
VMEH (Visite des Malades dans les Ets Hospitaliers) Saint-Glen	46

2 – REPARTITION DES CHARGES ENTRE LA VILLE DE LAMBALLE ET LAMBALLE COMMUNAUTE – MUTUALISATION DES SERVICES

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges a été adopté à l'unanimité.

3 – SECURITE – LIEUDIT « LA VILLE MARQUE »

Pour assurer la sécurité des usagers de la route et des riverains, une limitation de vitesse à 50 km/h va être matérialisée.

4 – EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE

Le contrôle technique est confié à l'APAVE à hauteur de 2.350 € HT, la mission Sécurité Protection de la Santé (SPS) à OUEST COORDINATION pour 1.181 ,64 € HT.

5 – FONDS SOCIAL POUR LE LOGEMENT (FSL)

Il intervient pour financer le logement des personnes défavorisées notamment. Le Conseil décide de voter une aide de 0,30 € par habitant soit 433,50€.

6 – JURY D'ASSISES 2012

3 personnes ont été tirées au sort sur la liste générale des électeurs :

- Mme Martine BLANDIN, 1 route de Lamballe
- Mme Annick LE BOUCHER née LAISNE, « Bellevue »
- Mme Jeannine QUINTIN née MACE, « Bourchonnet ».

7 – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Lamballe Communauté a signé avec le Pays de St-Brieuc et 5 de ses EPCI membres, une convention de partenariat pour la mise en place d'un réseau de SIG pour la période 2010-2013. Ce projet concerne également les communes pour la création du Plan Local d'Urbanisme numérisé et du plan de la commune. La charge financière sera assurée par Lamballe Communauté. Janine BAILLON en sera la référente.

8 – NUMEROTATION DES IMMEUBLES DES HAMEAUX

Lorsque la numérotation sera achevée, des numéros seront remis aux administrés.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 7 juillet

PRECISION SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2011

LOGEMENT INSTITUTEURS

Conformément à une circulaire préfectorale, le conseil municipal a statué sur les indemnités allouées. Toutefois ces dispositions ne concernent pas les enseignants de Bréhand.



COMPTE-RENDU **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU** **25 mai 2011**

MUTUALISATION DES SERVICES

Le conseil communautaire a pris acte du rapport définitif de la CLETC relatif à la mutualisation de services entre Lamballe Communauté et la ville de Lamballe et du projet de convention.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le conseil communautaire a adopté les nouveaux tarifs de consommation de fluides de l'aire d'accueil des gens du voyage : eau : 3.50 €/m³, électricité 0.20 €/kwh, wifi : 3 € pour 7 jours.

PARC D'ACTIVITÉS DE LA TOURELLE

Le conseil communautaire a décidé la cession d'un terrain d'environ 13 224 m², du Parc d'Activités de la Tourelle, à Lamballe, au profit de la SCI LES FEUILLIERES au prix de 20 euros le m².

ZONE D'ACTIVITÉS DE LANJOUAN

Le conseil communautaire a décidé la cession d'un terrain d'environ 4228 m² sur la Zone d'Activités de Lanjouan, à Lamballe, au profit de la SC ARPEPURS au prix de 2,3 euros le m².

PROGRAMME D'ABATTAGE DE PEUPLIERS

Dans le cadre d'une opération d'abattage de peupliers, le conseil communautaire a approuvé la vente des troncs à l'entreprise Eurotech, au prix de 6 823 € pour 306 peupliers.

SYNDICAT DU PONT ROLLAND

Le conseil communautaire a approuvé le retrait de Lamballe Communauté du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pont Rolland à compter du 31 décembre 2011.

SYNDICAT D'HENANBIHEN

Le conseil communautaire a approuvé le retrait de Lamballe Communauté du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable d'Hénanbihen à compter du 31 décembre 2011.

RACCORDEMENT DES EAUX USEES D'ANDEL VERS SOULEVILLE

Le conseil communautaire a autorisé le Président à solliciter les subventions pour les travaux de raccordement des eaux usées d'Andel vers Lamballe.

Il a approuvé l'avenant au marché de Maitrise d'œuvre y afférent.

FORAGE LAMBALLE LA POTERIE

Le conseil communautaire a approuvé l'avenant au marché de prestations intellectuelles relatif à l'étude environnementale et à la constitution du dossier d'autorisation préalable à la mise en service du site de prélèvement d'eau potable de La Poterie.

ROCADE NORD DE LAMBALLE

Le conseil communautaire a approuvé l'avenant au marché de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées « rocade Nord de Lamballe ».

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le conseil communautaire a approuvé la convention entre Lamballe Communauté et le Conseil Général des Côtes d'Armor pour la mise en place du fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2011, à hauteur de 0,37 €/abonnés eau/an.

RAPPORT ANNUEL 2010 DÉCHETS

Le conseil communautaire a pris acte du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

COMPOSTAGE COLLECTIF

Le conseil communautaire a approuvé la passation d'une convention tripartite entre le SMETTRAL, l'association Côtes d'Armor Nature Environnement et Lamballe Communauté pour une aide à la mise en place du compostage collectif sur le territoire de Lamballe Communauté.

COMPOSTAGE A DOMICILE

Le conseil Général a approuvé le plan de financement établi pour la 4^{ème} phase de promotion du compostage à domicile et a autorisé le Président à solliciter les subventions.

GROUPEMENT DE COMMANDES

Le conseil communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Lamballe et le CIAS pour la passation des marchés de service de télécommunication et pour l'évolution et la maintenance des systèmes de communication. M. Jean François ROUXEL a été nommé membre

titulaire et M. Loïc DERON membre suppléant de la commission.

DONNÉES ORTHOPHOTOGRAPHIQUES

Le conseil communautaire a approuvé la convention d'e-mégalis Bretagne relatif à la mise à disposition de données orthophotographiques.

PARC D'ACTIVITES DE LA TOURELLE

Le conseil communautaire a approuvé l'avant-projet du Syndicat Départemental d'Électricité pour l'extension du réseau de distribution

électrique et a accepté les modalités de participation financière de la collectivité.

PARC D'ACTIVITÉS DE LA TOURELLE SUR LE SECTEUR NOYAL MAROUE

Le conseil communautaire a approuvé l'avant-projet du Syndicat Départemental d'Électricité pour la création du réseau de distribution électrique et a accepté les modalités de participation financière de la collectivité. Il a approuvé la signature de la convention avec GrDF pour la desserte en gaz.



CONGES D'ETE

Siège de Lamballe Communauté

Service Déchets Ménagers

La Déchèterie

Service Eau et Assainissement

Info Emploi

Distribus

Point d'Accès à la Téléformation

Ludothèque

Ces services seront fermés les jours fériés à savoir le jeudi 14 juillet mais ouverts les autres jours.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Les bureaux seront fermés le 14 juillet mais une astreinte sera assurée.

L'Espace Multi-Accueil

Il sera fermé du jeudi 21 juillet au soir au lundi 1^{er} août le matin

Le Relais Parents Assistantes Maternelles

Une permanence est assurée.

Point Information Jeunesse

Ce service sera fermé le vendredi 15 juillet et du vendredi 29 juillet au soir au lundi 15 août inclus

La Piscine

Ce service sera fermé pour vidange du lundi 27 juin inclus au vendredi 1er juillet inclus

Collecte Déchets Ménagers

Décalage tournée du lundi 15 août 2011

Le lundi 15 août étant férié, la collecte des ordures ménagères pour la commune de BREHAND sera avancée au samedi 13 août 2011.

Attention, les usagers sont priés de déposer leurs bacs à ordures ménagères le vendredi soir. Les horaires de collecte pour la journée du samedi sont différents des horaires habituels de collecte. Attention, la Piscine, le P@T et le PIJ, passent en horaires d'été. Renseignements sur le site Internet www.lamballe-communauté.fr

LES DECHETS MENAGERS EN QUELQUES QUESTIONS

1 – Est ce que je peux déposer des sacs à côté de mon conteneur à ordures ménagères ?

A partir du 1^{er} septembre 2011, l'ensemble des sacs d'ordures ménagères qui seront déposés à côté du bac ou sur le bac de ramassage ne sera pas collecté par le service Déchets Ménagers. Les bacs de collecte sont à présenter avec le couvercle fermé. Si le couvercle est ouvert parce que le bac est trop plein, le service Déchets Ménagers déposera les sacs en surplus à côté du bac.

2 – Qu'est ce que je fais si mon bac n'est pas équipé d'une puce électronique ?

A partir du 1^{er} juillet 2011, l'ensemble des bacs qui ne sont pas munis d'une puce électronique, ne sera pas collecté. Les foyers concernés seront prévenus durant le mois de juin 2011, par un autocollant spécifique sur leur bac. Cet autocollant précise d'appeler rapidement le service Déchets Ménagers pour obtenir un bac conforme à la collecte.

3 – Que ce passe t'il en cas de dépôt sauvage ?

Toute personne déposant sauvagement des déchets ménagers sur le territoire communautaire s'exposera à des poursuites conformément aux conditions prévues au Code Pénal et au Code de Procédure Pénale.

4 – Pourquoi mon sac jaune peut être refusé à la collecte ?

Il ne faut pas mettre dans les sacs jaunes :

- le verre (à déposer dans les colonnes d'apport volontaire dédiées à ce type de déchets),
- les ordures ménagères (à déposer dans les bacs individuels de ramassage),
- les déchets verts (à déposer au niveau des plates-formes de stockage de Lanjouan ou de Planguenoual).

En cas de présence de ce type de déchets dans les sacs jaunes, ceux-ci ne pourront pas être ramassés, car ils posent problèmes par la suite dans le circuit de recyclage et entraînent un surcoût pour la collectivité et les usagers

5 – Où se trouve la plateforme de déchets verts de Lanjouan

La plate-forme de stockage de déchets verts et l'installation de stockage de déchets inertes de LAMBALLE sont situées dans zone industrielle de Lanjouan. Au rond-point de Plancoët, prendre la rue de la Saudraie puis à gauche au deuxième croisement.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter le service Déchets Ménagers – 02 96 50 13 76 – www.lamballe-communaute.com

Aides aux plantations de haies bocagères

La haie, le boisement ou les talus sont utiles pour protéger les cultures, le bétail ou pour lutter contre l'érosion, les inondations et les pollutions. Ils peuvent aussi être utilisés pour intégrer le bâti dans le paysage et sont garants de la biodiversité (de nombreuses espèces animales en dépendent).

Compte-tenu du succès du programme, Lamballe Communauté reconduit son opération de reconstitution du bocage en 2011. Dans ce cadre, les particuliers et agriculteurs qui le souhaitent peuvent bénéficier d'aides pour la plantation de haies bocagères* (au moins 100 mètres), de boisements (de 20 ares à 1 ha) ou pour créer des talus (au moins 50 mètres). Les haies et

boisements proposés ne peuvent servir à séparer deux constructions, ils doivent être, au moins pour partie, connectés à l'espace rural.

Le conseil général des Côtes d'Armor prend en charge 30% du montant hors taxe, le particulier reversant à Lamballe Communauté les 70% restants et la TVA. Pour quelques dizaines d'euros, vous pouvez donc composer une haie. Les personnes intéressées pour une plantation fin 2011 doivent s'inscrire dès à présent, et au plus tard avant le 10 juillet 2011. Pour tout renseignement, contacter Sandrine GUILLAUME au 02.96.50.13.76.

- composées par exemple de chênes, châtaigniers, merisiers, charmes, noisetiers...

Un nouveau site internet pour la communauté de communes

Nouveau site, nouvelle adresse www.lamballe-communaute.fr

N'hésitez pas à découvrir les nouvelles fonctionnalités du site internet de Lamballe Communauté, plus moderne, plus actuel et plus dynamique.

- Actualités et agenda
- Agenda 21
- Tous nos services
- Photos, vidéos
- Publications
- Echange et partage
- Géolocalisation

Une version mobile sera également disponible.



SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Lamballe Communauté a la compétence eau sur notre commune.

Vous allez recevoir votre première facture établie par Lamballe Communauté courant juillet 2011.

Pour des raisons matérielles, nous avons ramené sur votre facture le dernier index du relevé établi par SEEG en fin d'année 2010 au 1^{er} janvier 2011.

Votre consommation reste calculée sur la réalité des index relevés par la SEEG en fin d'année 2010 et par Lamballe Communauté en mai 2011.

PORTE A PORTE

Pour les poubelles et sacs jaunes, il faut laisser vos sacs et vos poubelles devant chez vous.

PRACTIQUE DU QUAD

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie en vue d'une réunion en septembre pour créer un itinéraire.

VANDALISME

Depuis plusieurs semaines, la commune recense de nombreux délits (vols de voiture, de matériel et de carburant, bris de barrières privées, jets d'objets divers sur des véhicules en stationnement, détérioration des bâtiments communaux ainsi que des installations collectives, extincteurs dégoupillés et bâche trouée dans la salle de sport).

Averti de ces actes, le Maire, en accord avec son conseil municipal, invite formellement toutes les personnes concernées à porter plainte en gendarmerie.

Ces dépositions auront le mérite d'être consignées afin de faire rechercher les coupables à l'aide de rapprochements de fichiers. Récemment, l'une d'entre elles a permis de repérer un réseau ayant opéré à main armée dans l'Est de la France.

CONGE DE L'AGENCE POSTALE

L'agence postale communale sera fermée du **lundi 8 août au samedi 27 août 2011** inclus.

LE SAVIEZ-VOUS ?

➤ BROYAGE DES PAILLES DE CEREALES

Le broyage des pailles de céréales est interdit sur l'ensemble du département des Côtes-d'Armor et prend effet au terme de la récolte 2011 des céréales.

➤ RISQUES DE FEUX DE VEGETATION ET DE FORETS

La situation de sécheresse actuelle appelle à la plus grande vigilance afin d'éviter les départs de feu. Les dispositions s'appliquent aux bois, forêts, plantations, landes et tous les terrains situés à moins de 200 mètres de ces bois.

Pour les particuliers, ils ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils doivent être traités par une déchetterie. (Ouverture de la déchetterie de BREHAND en septembre).

➤ RAPPEL GENDARMERIE

Il a été constaté à plusieurs reprises que lorsque certains usagers de la route s'arrêtent pour faire des achats dans les commerces du canton de Moncontour de Bretagne, ces derniers laissent tourner leur moteur durant leur absence.

Ces faits constituent une infraction au Code de la Route « Stationnement d'un véhicule dont le moteur n'est pas arrêté », contravention de troisième classe (45 €), prévue par les articles R.318-1 du Code de la Route, l'arrêté ministériel du 12 novembre 1963, article 2 et l'arrêté ministériel du 22 janvier 1997, article 30 et réprimée par l'article R.318-1, al. 3 du Code de la Route.

Il est également bon de savoir qu'en cas de vol l'assurance est susceptible de ne pas prendre en charge le préjudice subi par la victime.

➤ *ÉLAGAGE ET TAILLE DES FOSSES*

Les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sous réserve que soient **respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage**.

Les riverains sont dans l'obligation d'élaguer les arbres, arbustes, autres haies et végétations diverses à la limite de leur propriété jouxtant la voie publique.

➤ *DESTRUCTION DES CHARDONS*

Il est fait obligation aux propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers de procéder jusqu'au 1^{er} octobre à la destruction des chardons dans les parcelles qu'ils possèdent ou exploitent par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison.

➤ *PLAN CANICULE*

INSCRIPTION DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES SUR LES REGISTRES COMMUNAUX

Dans le cadre du plan national canicule, la Préfecture recommande que les personnes âgées et handicapées soient inscrites sur des registres communaux en renseignant notamment les coordonnées du service intervenant à domicile, si c'est le cas, la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant.

➤ *DIVAGATION DES CHIENS*

A titre préliminaire, il importe de rappeler la responsabilité première du propriétaire du chien ou du chat. Selon l'article 1385 du Code Civil, le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Selon l'article L. 211-19-1 du Code Rural, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

En vertu de l'article L. 211-22 du Code Rural, le maire prend toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Le maire prescrit que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés (Chenil Service)

➤ *FAUSSE BONNE IDEE SUR LA PRESCRIPTION TRENTENAIRE*

Pour bénéficier de la prescription trentenaire dite « acquisitive », le demandeur doit remplir deux conditions. Il doit prouver qu'il s'est occupé du bien durant toute cette période en réalisant les actes d'entretien et qu'il s'est comporté en propriétaire, en payant par exemple, toutes les factures attachées au bien. Par ailleurs, cette possession doit être exempte de vices, c'est à dire qu'elle doit être publique, non équivoque, paisible et continue.



FLEURISSEMENT ANNEE 2011



Résultat communal du fleurissement

1^{ère} catégorie : maison avec jardin visible de la rue (<1000m²)

- 1er prix : Mr et Mme SAEZ Yvon
2ème prix : Mr et Mme HERVE Pierre
3ème prix : Mr et Mme DOUARD/PELE Patrick
4ème prix : Mr et Mme DESSAINT Bruno
5ème prix : Mr et Mme GAROCHE Annick
6ème prix : Mme GICQUEL Sylvette
Mr et Mme HAMEL Martial

2ème catégorie : parc et grand jardin privé, visible de la rue ou ouvert au public (>1000m²)

Prix unique : Mr et Mme DEFIN Stéphane

3ème catégorie : façade seule fleurie (balcon, terrasse, mur, fenêtre)

- 1er prix : Mr et Mme MAUGUIN Christian
2ème prix : Mr et Mme MOISAN Michel
3ème prix : Mr et Mme RICHARD Ange
4ème prix : Mr et Mme TURBIN André
5ème prix : Mr VEILLON Bernard
6^{ème} prix : Mme CORNILLET Francine
7^{ème} prix : Mme BOURDAIS Rosalie

4è catégorie : commerces

- 1er prix : Mme BOTREL Pierrette (bar « le Fer à Cheval »)
2ème prix : Mme LUCAS Sonia (bar « le Maryland's »)
3ème prix : Mr et Mme JOUAN Patrick (boucherie)
Mr et Mme JEGA Olivier (Vivéco)
4ème prix : Mme CORLAY Carine (coiffure)
5^{ème} prix : Mr LANGLAIS Gérard (bar restaurant)
6^{ème} prix : Mr et Mme GUERNION Nicolas (boulangerie)

Félicitations à tous les participants !

PERMANENCES

Merci de consulter les bulletins précédents.

Michel HERVÉ, Maire :

En juillet et août le Maire reçoit sur rendez-vous

VIE ASSOCIATIVE

CALENDRIER DES FETES

Jeudi 14 juillet	concours de boules FNACA
Dimanche 17 juillet	loto 3ème Age
Samedi 27 août	Comice Agricole
Dimanche 28 août	A. G. Amicale des Chasseurs (Bréhand)

COURSES CYCLISTES

A partir de 17 heures, le comité des fêtes organise une course :

le **samedi 23 juillet 2011** : *le challenge des écoles de cyclisme.*

A partir de 19h : semi nocturne avec les catégories junior, catégories 3 et 2 et pass cycliste.

Exposition de maquettes à la salle Alain Glâtre par des artistes locaux.

Buvette et petite restauration sur place.

CLUB DU 3EME AGE

Loto le **dimanche 17 juillet 2011** à 14 heures. De nombreux bons d'achat de 35€ à 400 €, série alimentaire, série fruits, lot surprise.

Sur place casse croute, buvette, café, chocolat, crêpes, gâteaux.

FNACA BREHAND/ST TRIMOEL

Concours de Boules organisé le **14 juillet 2011** au Boulodrome.

9 heures : Pen us Pen

15 heures : doublettes au point. Prix et coupes.

COMICE AGRICOLE

Comice agricole du canton de Moncontour le Samedi 27 Août 2011

« **Au château de Launay** » (Entrée gratuite)

10H -Randonnée équestre ouverte à tout le monde

12H30 -Repas organisé par les jeunes agriculteurs

14H -Concours de bovins, Concours de chevaux, Concours de labour organisé par les JA, Exposition de vieux tracteurs, Démonstration de matériel, Fabrication de pain à l'ancienne, Animations diverses, Promenade en calèche gratuite

21H -Repas à la salle des fêtes (sur réservations)

PS: tous les agriculteurs de BREHAND sont conviés à y participer.

PETITES ANNONCES

A VENDRE :

- Scénic 2, 2004, 1.9 dci 120 cv, luxe privilège, nombreuses options, toit panoramique, GPS, moteur neuf, garantie, CT OK, 8 500 €, visible garage JEHAN Patrice ☎ : 02.96.42.78.10.
- Sommier et matelas en très bon état cause double emploi, très peu servis. ☎ : 02.96.73.53.14

CHERCHE :

- Terrains pour chevaux ☎ 02.96.42.50.70 (le soir)

EMPLOI :

- Jeune fille sérieuse, 17 ans, cherche enfants à garder pour cet été. S'adresser à Laurie SORT, ☎ 06.27.18.20.05 ou au 02.96.42.65.76

FERMETURE DES COMMERCES POUR CONGES D'ETE

- Le salon de coiffure « Brun de folie » sera fermé du **samedi 13 au mercredi 31 août 2011**, réouverture le jeudi 1^{er} septembre.
- Le bar-station « le Maryland's » sera fermé : du **jeudi 14 au samedi 16 juillet 2011** ainsi que pour congés du **dimanche 31 juillet au dimanche 14 août inclus**. Reprise le lundi 15 août avec dépôt de pain.
- La Boulangerie GUERNION sera fermée le **dimanche 14 août à midi**, réouverture le mardi 6 septembre.

INFO GARAGE JEHAN PATRICE

Soucieux de satisfaire au mieux la clientèle de la station de lavage auto, la durée des programmes jugée insuffisante a été augmentée.

REMERCIEMENTS

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leurs ont été témoignées lors du décès de Madeleine HAMON, Mr et Mme Michel HAMON et leurs enfants remercient sincèrement toutes les personnes qui par leurs visites, offrandes de messes, de fleurs, de cartes se sont associées à leur peine.

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leurs ont été témoignées lors du décès de Mr Jean GOBARD, Mme Adèle GOBARD et ses enfants remercient sincèrement toutes les personnes qui par leurs visites, offrandes de messes, de fleurs, de cartes se sont associées à leur peine.

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leurs ont été témoignées lors du décès de Mr Robert VARNIER et ne pouvant répondre individuellement à chacun, les familles Jacky CHARLES et Michel VARNIER remercient sincèrement toutes les personnes qui par leurs visites, offrandes de messes, de fleurs, de cartes se sont associées à leur peine.

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leurs ont été témoignées lors du décès de Mr Christian LE PAGE, Liliane, Laurent et Sylvie, Mathieu, ses petits enfants et toute la famille remercient sincèrement toutes les personnes qui par leurs visites, offrandes de messes, de fleurs, de cartes, présences aux obsèques se sont associées à leur peine.

DATE LIMITE POUR LA REMISE DES ARTICLES
ET ANNONCES POUR LE BULLETIN
DU MOIS DE SEPTEMBRE : 22 AOUT 2011

les nouvelles de la cyber

La Cyber-base Bréhand-Gouëssant est un espace public numérique près de chez vous à Saint-Trimoël et ouvert toute l'année pour des ateliers et des accès libres. Sa devise ? "L'internet pour tous !"



- la Cyber-base : <http://www.brehand-gouessant.com>
- le blog des utilisateurs : <http://cyber-base-bg.jimdo.com>
- Lamballe Communauté Numérique : <http://lcn.cyber-base.org>

Le lieu : 2, place de la mairie 22510 Saint-Trimoël 02.96.42.68.68 cyber@brehand-gouessant.com

BRÉHAND-GOUËSSANT
* Centre de ressources Cybercommune *

Événement à Saint-Trimoël : tournage d'un clip



La Cyber-base Bréhand-Gouëssant réalise le **samedi 23 juillet à 14h30** un 3ème clip qui sera diffusé sur Internet. Le tournage aura lieu au bourg de Saint-Trimoël et notamment dans l'école, sur la chanson "On n'est pas à une bêtise près". Jeunes et adultes, enfants, parents et grand-parents sont invités à y participer gratuitement comme figurants. Nous vous attendons nombreux.

RV à ne pas manquer !

SAMEDI 23 JUILLET
à 14h30 au Bourg de St-Trimoël

NB: stage 11-17 ans du 20 au 23/07 pour la réalisation du clip organisé par Lamballe Communauté. Inscr. au 02.96.50.04.80 pour le stage uniquement (8€ pour les 4 jours). La participation au tournage du 23 juillet en tant que figurant reste gratuite, pour tous.

2ème prix pour le Club Cyber au concours de films d'animations

Les 6 réalisateurs du film « **Les vacances au centre équestre** » peuvent être fiers... Ils ont reçu le 18 juin dernier, pendant le festival de l'image de la MJC de Lamballe, le deuxième prix pour le concours de films d'animation.

Ce film avait été réalisé en une seule séance, dans le cadre du Club Cyber (animations du mercredi à la Cyber-base).

Le groupe a reçu un chèque cadeau de 40€ à se partager en produits culturels. Ils ont décidé d'acheter un jeu vidéo qu'ils pourront tous utiliser le mercredi.

Visualisez le film sur www.brehand-gouessant.com



Animations d'été pour tous les jeunes

EN JUILLET : LE MARDI, J'M'ENNUIE... PAS !

Mardi 5 juillet de 14h à 17h : venez découvrir les nouveaux jeux à la Cyber-base.

Mardi 12 juillet de 14h à 17h : animation Wii au foyer avec concours de déguisement et de danse ! Si vous venez déguisé, vous participerez au concours de déguisements et gagnerez un cadeau !

EN AOÛT : LE VENDREDI, J'M'ENNUIE PAS... NON PLUS !

Vendredi 19 août de 14h à 17h : tournoi de jeux en réseau à partir de 10 ans

Vendredi 26 août de 14h à 17h : tournoi de jeux en réseau à partir de 16 ans

Attention !
Le jeu revient à la Cyber-base :)

Limité à 8 places.
Inscriptions sur place. 2€ l'après-midi (ou une heure décomptée sur forfait).

Reprise des ateliers adultes fin septembre

Demandez la plaquette des ateliers dès la rentrée : elle sera mise en ligne à compter du 30 août, et disponible en version papier sur place dès le 6 septembre. Les inscriptions commenceront dès début septembre, et les premiers ateliers auront lieu fin septembre.

La Cyber-base sera fermée pour congés du mardi 26 juillet au samedi 13 août inclus.

Horaires et tarifs pour les accès libres

Pour venir vous connecter ou jouer à la Cyber-base, voici les horaires d'ouverture. Mardi et mercredi : 10h-12h et 14h-17h, Jeudi : 14h-19h, Vendredi : 11h-13h et 14h-17h, Samedi : 10h-13h et 14h-16h. Attention, aux animations détaillées sur cette page, il n'y aura peut être pas de poste disponible aux créneaux indiqués. Tarifs accès libres. Habitants de Lamballe Communauté : 2€ l'heure ou forfait à 15€ les 10 heures (2 heures gratuites pour les nouveaux inscrits). Habitants hors Lamballe Communauté : accès libre sur les

ordinateurs : 3,50€ l'heure ou forfait à 30€ les 10 heures.